**INITIATIVE CONJOINTE CITES-CMS POUR LES CARNIVORES D'AFRIQUE**

UNEP/CMS/COP14/Doc.29.1/Rev.1

*(Préparé par le Groupe de travail sur les espèces terrestres)*

PROJETS DE DÉCISIONS

**INITIATIVE CONJOINTE CITES-CMS POUR LES CARNIVORES D'AFRIQUE**

***Décision adressée aux États de l'aire de répartition Parties et Non-Parties à l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique:***

14.AA Les Parties et les Non-Parties qui sont des États de l'aire de répartition de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique (ACI) sont invitées à réviser et à proroger le Programme de travail de manière à assurer la poursuite de la mise en œuvre de ce Programme de travail et de la Résolution 13.4.

***Décision adressée aux Organisations intergouvernementales et non gouvernementales:***

14.BB Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont encouragées à apporter un soutien financier et technique aux fins de la mise en œuvre de l'ACI, de la réalisation de son Programme de travail et de la réunion des États de l'aire de répartition.

***Décision adressée au Secrétariat :***

14.CC Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources externes, est invité à :

1. aider les États de l'aire de répartition à mettre en œuvre le Programme de travail de l'ACI, notamment en ce qui concerne les résultats et activités jugés prioritaires par les États de l'aire de répartition lors de leur deuxième réunion et présentés dans le document CITES-CMS/ACI2/Outcomes ;
2. en étroite collaboration avec le Secrétariat de la CITES, convoquer une réunion des États de l'aire de répartition de l'ACI en 2025 afin d'aider ces États à mettre en œuvre la Décision 14.AA.

***Décision adressée au Botswana, à la Namibie et au Zimbabwe:***

14.DD Le Botswana et la Namibie sont invités et le Zimbabwe est prié de fournir au Secrétariat de la CMS, avant la fin du second trimestre 2024, des données et des informations sur l'état de conservation de leurs populations de guépards pour examen et prise en compte par la 7e réunion du Comité de session de la CMS.

***Décision adressée au Conseil scientifique:***

14.EE Le Conseil Scientifique est prié :

a) à la 7ème réunion de son Comité de session et en collaboration avec le Groupe de spécialistes des félins de l'UICN, d’examiner les renseignements fournis au Secrétariat en réponse à la Décision 14.DD et le rapport sur l'*état de conservation des populations de guépards du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe et les considérations relatives à l'inscription aux Annexes de la CMS*; et

b) de fournir des recommandations au Comité permanent lors de sa 56ème ou 57ème réunion.

***Décision adressée au Comité permanent***

14.FF Le Comité permanent est invité à examiner les recommandations émanant du Comité de session du Conseil scientifique conformément à la Décision 14.EE et à approuver ou de rejeter les recommandations.